

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 2 octobre 2018, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3

Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5 (arrivé à 19 h 30)

Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

18-10-211

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 2 OCTOBRE 2018 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Minute de silence

1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 septembre 2018

3.2 Suivi aux procès-verbaux précédents

3.2.1 Présence de la SQ dans la municipalité

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

- Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec : Remerciements pour l'appui dans le dossier de financiarisation des terres agricoles.
- Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec : Versement de la remise mensuelle, au montant de 284.34\$, de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- Commission de protection du territoire agricole : Fermeture administrative du dossier 419494 (Le P'tit Dubois).

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Assurances – Proposition de renouvellement 2018-2019 et protections additionnelles
- 5.4. Honoraire professionnel – Lavery Avocats
- 5.5. Signature du bail avec Postes Canada
- 5.6. Demande d'appui ORAPÉ
- 5.7. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le cannabis
- 5.8. Offre de service de Techni-Consultant
- 5.9. Licence antivirus – PG Solutions
- 5.10. Formation de l'adjointe administrative
- 5.11. Espace publicitaire dans l'Écho de Villeroy
- 5.12. Ventilateur de la cuisine à la Salle Firmin-Roy
- 5.13. Fonds des éoliennes – Signature du protocole d'entente
- 5.14. Fonds des éoliennes – Système d'alimentation en eau
- 5.15. Fonds des éoliennes – Porte de garage

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de pavage dans le Rang 15
- 7.2. Panneau et matériel de signalisation
- 7.3. Pièce aqueduc
- 7.4. Calcium dans le Rang 16 Ouest

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Résultat de l'appel d'offres pour plan, devis et surveillance des travaux pour le remplacement de la conduite d'eau sous le CN dans le Rang 16 Est
- 8.2. Obturation d'un puits

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Premier projet de règlement sur les usages conditionnels

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Service de garde – Signature du contrat de travail
- 10.2. Remboursement de frais de non-résident – M. Jean-François Bélanger
- 10.3. Embauche de l'employé d'entretien de la patinoire

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Partenaires 12-18
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matière résiduelle et recyclage

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille inc.,
- Culture
- Comité d'embellissement
- Service de garde

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie
- Conseil d'établissement VIVALO
- Plan mesure d'urgence

Mme Ginette Roux, conseillère siège 6

- Table des aînés
- Gestion des locations de salle
- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes :

- Le point 5.7 est modifié pour « Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le cannabis
- Le point 7.3 est remplacé par « Nivelage dans les rangs » ;
- Ajout du point 8.3 « Pièce d'aqueduc »
- Le point 9.1 est modifié pour « Avis de motion pour le premier projet de règlement sur les usages conditionnels ».

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-10-212

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre tel que présenté.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

3.2.1 Présence de la SQ dans la municipalité

La municipalité a déposé une demande au début du mois de septembre afin que la SQ soit plus présente dans la municipalité pour diminuer la vitesse. Nous pouvons vous confirmer que nous les voyons beaucoup plus fréquemment depuis cette demande.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec : Remerciements pour l'appui dans le dossier de financiarisation des terres agricoles.
- Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec : Versement de la remise mensuelle, au montant de 284.34\$, de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- Commission de protection du territoire agricole : Fermeture administrative du dossier 419494 (Le P'tit Dubois).

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 87 188.85 \$

Rémunération des élus	1 899.92 \$
Rémunération régulière	7 163.68 \$
Factures déjà payées	78 125.25 \$

18-10-213

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de septembre 2018, pour un montant total de 26 981.05 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 26 981.05 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR SEPTEMBRE 2018 :
114 169.90 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 87 188.85 \$
Factures à payer : 26 981.05 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

5.3 ASSURANCES – PROPOSITIONS DE RENOUVELLEMENT 2018-2019 ET PROTECTIONS ADDITIONNELLES

Comme le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec vient à échéance bientôt et qu'il doit être renouvelé, le courtier en assurance offre la possibilité d'ajouter des protections additionnelles, qui feraient augmenter la prime annuelle, avant de procéder à son renouvellement. Le conseil décide de ne pas ajouter les primes additionnelles et de conserver le contrat tel qu'il est.

18-10-214

5.4 HONORAIRE PROFESSIONNEL – LAVERY AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à la firme d'avocats « Lavery Avocats » pour l'aider dans l'analyse du rapport de l'architecte pour le CPE ;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'honoraire professionnel, s'élevant à 1 086.50 \$ plus taxes si applicables, ont été chargés à la municipalité pour ce dossier ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le paiement des frais d'honoraire professionnel, s'élevant à 1 086.50 \$ plus taxes si applicables, à la firme Lavery Avocats.

Adoptée.

18-10-215

5.5

SIGNATURE DU BAIL AVEC POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada loue un local à l'intérieur de la maison J-P Gaudrault pour le comptoir postal de Villeroy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la signature d'un bail avec Postes Canada pour établir les termes de la location dudit local ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER M. Éric Chartier, maire et Mme Sylvie Côté, directrice générale, à signer le bail de location du local de la maison J-P Gaudrault avec Postes Canada.

Adoptée.

18-10-216 5.6 DEMANDE D'APPUI ORAPÉ

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ a mis sur pied un projet de distribution de collations scolaires qui permet d'offrir une pomme, un sachet de canneberges séchées aux fruits et un fromage aux enfants des familles membres ;

CONSIDÉRANT QU'ORAPÉ sollicite la municipalité afin qu'elle l'appuie financièrement dans la réalisation de ce projet ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'APPUYER ORAPÉ en versant un montant de 180.00 \$ pour le projet de collations scolaires.

Adoptée.

5.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS

La conseillère Ginette Roux donne un avis de motion et dépose un projet de règlement concernant le cannabis. Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

18-10-217 5.8 OFFRE DE SERVICE DE TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité disposait d'une banque de vingt (20) heures pour de l'accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales avec la firme Techni-Consultant ;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heure est épuisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de renouvellement de la firme Techni-Consultant à un taux horaire de 89 \$ plus des frais de déplacement de 100.00\$ par visite ou rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente pour obtenir une nouvelle banque de 20 heures, en exigeant un suivi détaillé des tâches réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette offre s'élèverait donc à 1 780.00 \$ plus des frais de déplacement de 100.00 \$ par visite ou rencontre ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de la firme Techni-Consultant pour de l'accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales pour une banque de 20 heures à un

taux horaire de 89 \$ plus des frais de déplacement de 100.00 \$ par visite ou rencontre et qu'un suivi détaillé des tâches soit déposé à la municipalité.

Adoptée.

Le conseiller Michel Gingras arrive, il est 19 h 30.

18-10-218 5.9 LICENCE ANTIVIRUS – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE les licences antivirus étaient échues sur l'ordinateur de la directrice générale et sur celui de l'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a déposé une offre de renouvellement de ces licences qui s'élevait à un montant de 100.00 \$ plus taxes si applicables pour la préparation, la configuration et l'installation des licences et un montant de 80.00 \$ plus taxes si applicables pour l'entretien et le soutien ;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de renouveler ces licences ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'offre de service de PG Solutions, qui s'élevait à un montant de 180.00 \$ plus taxes si applicables, pour le renouvellement des licences antivirus.

Adoptée

18-10-219 5.10 FORMATION DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative est inscrite à un programme de formation auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite participer au deuxième cours offert dans ce programme portant sur la comptabilité municipale : des résultats détaillés à la situation financière ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ce cours s'élèvent à 293.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QU'elle a procédé à son inscription sur la plateforme en ligne ;

Il est résolu à la majorité des conseillers et conseillères présent(e)s, soit 3 pour (Yvan Paquet, Roxane Laliberté et Michel Gingras) et 2 contre (Guylaine Bédard et Ginette Roux)

D'ENTÉRINER l'inscription de l'adjointe administrative au cours sur la comptabilité municipale offert dans le cadre du programme de formation de l'ADMQ et d'ACQUITER les frais qui s'élève à un montant de 293.00 \$ plus taxes si applicables.

Il est à noter que la conseillère Guylaine Bédard exige de passer au vote puisqu'elle considère que la demande formulée au point 5.9 de la séance régulière de septembre n'a pas été respectée.

Adoptée.

18-10-220 5.11 ESPACE PUBLICITAIRE DANS L'ÉCHO DE VILLEROY

CONSIDÉRANT QUE des entreprises de l'extérieur sont intéressées à mettre de la publicité dans le journal local l'Écho de Villeroy ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite établir des coûts de publication afin d'être équitable, qu'elle acceptera de mettre de la publicité seulement si l'espace le permet ;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente annuelle ne sera possible et que la publication de publicité sera permis au mois seulement;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la publication de publicité dans le journal local l'Écho de Villeroy lorsque l'espace le permet et de FIXER les coûts à 20 \$ par parution de carte d'affaires et à 50 \$ pour ¼ de page.

Adoptée.

18-10-221 5.12 VENTILATEUR DE LA CUISINE À LA SALLE FIRMIN-ROY

CONSIDÉRANT QUE le ventilateur de la hotte de la cuisinière à la Salle Firmin-Roy est actuellement défectueux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions pour procéder à sa réparation, soit une proposition de l'entreprise « Extincteurs de Beauce » au montant de 832.50 \$ plus taxes si applicables, et une proposition de l'entreprise « Centre d'extincteur SL » au montant de 425.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de « Centre d'extincteur SL » au montant de 425.00 \$ plus taxes si applicables, en demandant d'ajouter les spécifications concernant la garantie, pour procéder à la réparation du ventilateur de la cuisine à la Salle Firmin-Roy.

Adoptée.

18-10-222 5.13 FOND DES ÉOLIENNES – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé un projet d'amélioration du Chalet des loisirs au programme d'aide financière du Fond des Éoliennes ;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente devra être signé dans le cadre de cette aide financière ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'adjointe administrative, Mme Joannie Lamothe, a signé tous les documents en lien avec le programme d'aide financière du Fond des Éoliennes.

Adoptée.

18-10-223 5.14 FOND DES ÉOLIENNES – SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'amélioration du Chalet des loisirs, la municipalité souhaite procéder à l'achat d'un système d'alimentation en eau pour la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour le système soit une soumission de l'entreprise « Pompes Chouinard » au montant de 4 462.43 \$ plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise « Groupe Puitbec » au montant de 5 346.63 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Pompes Chouinard » au montant de 4 462.43 \$ plus taxes si applicables pour l'acquisition d'un système d'alimentation en eau pour la patinoire extérieure.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-10-224 5.15 FOND DES ÉOLIENNES – PORTE DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'amélioration du Chalet des loisirs, la municipalité souhaite procéder au remplacement de la porte de garage au Chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour ce projet, soit une soumission de l'entreprise « Portes de garage Léger Drolet et Fils Inc. » au montant de 1 190.61 \$ plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise « Portes de garage LSMV Inc. » au montant de 1 290.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Portes de garage Léger Drolet et Fils Inc. » au montant de 1 190.61 \$ plus taxes si applicables pour le remplacement de la porte de garage au Chalet des loisirs.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

18-10-225 7.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour réaliser des travaux de pavage dans le Rang 15 ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

	Les Entreprises Lévisiennes Inc. (Lévis)	Pavage F & F Inc. (Québec)	Construction & Pavage Portneuf Inc. (St-Marc-des-Carières)	P.E. Pageau Inc. (Québec)	Pavage Lagacé & Frères Inc. (Lyster)	Les Excavations Marchand & Fils Inc. (Victoriaville)
740 tonnes de ESG-14 (le prix inclus l'enrobé bitumineux, le transport, l'épandage et la compaction)	76 923.00 \$	85 840.00 \$	89 540.00 \$	92 204.00 \$	93 240.00 \$	105 820.00 \$
TPS (5 %)	3 846.15 \$	4 292.00 \$	4 477.00 \$	4 610.20 \$	4 662.00 \$	5 291.00 \$
TVQ (9.975%)	7 673.07 \$	8 562.54 \$	8 931.62 \$	9 197.35 \$	9 300.69 \$	10 555.55 \$

TOTAL	88 442.22 \$	98 694.54 \$	102 948.62 \$	106 011.55 \$	107 202.69 \$	121 666.55\$
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de « Les Entreprises Lévisiennes Inc. », au montant de 76 923.00 \$ plus taxes si applicables, pour la réalisation des travaux de pavage dans le Rang 15.

Adoptée.

18-10-226

7.2 PANNEAU ET MATÉRIEL DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de panneau et de matériel de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a dressé une liste des besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions, soit une soumission de l'entreprise « Signalisation Lévis » au montant de 1 383.75 \$ plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise « Martech » au montant de 1 655.60 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise « Signalisation Lévis », au montant de 1 383.75 \$ plus taxes si applicables, pour l'achat de panneau et de matériel de signalisation.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-10-227

7.3 NIVELAGE DANS LES RANGS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage étaient nécessaires dans quelques rangs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec l'entreprise « Les Excavations Roland Laquerre Inc. » pour la réalisation de ce type de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage ont été réalisés dans le Rang 16 Ouest, dans le Rang 15 et dans la Route

Seigneuriale et que ces travaux s'élèvent à environ 605.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTRÉNIER la réalisation des travaux de nivelage et DE PAYER la facture à l'entreprise « Les Excavations Roland Laquerre Inc. » qui s'élèvent à environ 605.00 \$ plus taxes si applicables.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-10-228 7.4 CALCIUM DANS LE RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait procédé à des travaux de réparation des chemins dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux il était nécessaire de faire étendre du calcium pour diminuer la poussière ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES Inc était disponible pour effectuer ces travaux qui s'élevaient à un montant de 698.68 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la proposition de l'entreprise PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES Inc, au montant de 685.68 \$ plus taxes si applicables, pour l'épandage de calcium dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

18-10-229 8.1 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU SOUS LE CN DANS LE RANG 16 EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au remplacement de la conduite d'eau sous le CN dans le Rang 16 Est ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité souhaite obtenir l'aide d'une firme en ingénierie pour les plans, les devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait mandaté la firme Techni-Consultant qui a procédé à un appel d'offres sur invitation pour octroyer ce mandat et que les résultats sont les suivants :

Activités (référence aux articles du devis)		1- EXP	2- Tetra Tech	3- Pluritec
6.1	Plans & devis préliminaires (50 %), estimation de coûts – 1 Forfait	6 400,00 \$	6 000,00 \$	5 700,00 \$
6.2	Plans & devis définitifs (100 %) et estimation de coûts – 1 Forfait	5 700,00 \$	3 500,00 \$	4 100,00 \$
6.3	Services durant la construction			
	6.3.1 Surveillance bureau – 1 Forfait	3 500,00 \$	3 500,00 \$	4 900,00 \$
	6.3.2 Surveillance chantier avec résidence – 70 Heures	5 250,00 \$	7 910,00 \$	6 476,40 \$
6.4	Plans émis après construction (TQC) – 1 Forfait	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
Sous-total		21 350,00 \$	21 410,00 \$	21 676,40 \$
TPS (5 %)		1 067,50 \$	1 070,50 \$	1 083,82 \$
TVQ (9,975 %)		2 129,66 \$	2 135,65 \$	2 162,22 \$
Total		24 547,16 \$	24 616,15 \$	24 922,44 \$
PARTIE ADMINISTRATIVE				
Brève description du mandat		✓	✓	✓
Échéancier de travail		✓	✓	✓
Le formulaire « Offre de prix » dûment rempli et signé		✓	✓	✓
NEQ		1167268128	1169411510	1143954734
# de projet du soumissionnaire		VILM-61895	38470TT	0034908

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant recommande à la municipalité de retenir les services de la firme « Les Services EXP inc. » pour réaliser ce mandat ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de la firme « Les Services EXP inc. », au montant de 21 350.00 \$ plus taxes si applicables, et d'AUTORISER la réalisation des travaux.

Adoptée.

18-10-230 8.2 OBTURATION D'UN PUIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des travaux de forage dans le cadre de sa recherche en eau ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, un puits doit être obturé puisqu'il est non utilisable ;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'entreprise « Groupe Puitbec » qui avait procédé au forage de ce puits et que celle-ci a déposé une soumission à la municipalité, qui s'élève au montant de 1 267.00

\$ plus taxes si applicables, pour procéder aux travaux d'obturation ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Sylvie Côté, à demander une 2^e soumission à l'entreprise « Thivierge & Fils Inc. » et suite à la réception de la 2^e soumission, retenir la soumission la plus basse et d'octroyer les travaux d'obturation du puits à celle-ci.

Adoptée.

18-10-231

8.3 PIÈCE D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal avait besoin de différentes pièces pour procéder à des réparations d'entrée d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours fait affaire avec l'entreprise « JU Houle Distribution » pour l'achat de pièces d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal avait dressé une liste de ses besoins et que les achats s'élevaient à un montant de 2 161.48 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTRÉNIER l'achat de pièces d'aqueduc et DE PAYER les factures à l'entreprise « JU Houle Distribution » qui s'élèvent à un montant de 2 161.48 \$ plus taxes si applicables.

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Le conseiller Michel Gingras donne un avis de motion et présente un premier projet de règlement sur les usages

conditionnels. Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-10-232 10.1 SERVICE DE GARDE – SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a procédé à l'embauche d'une éducatrice pour le service de garde, Mme Karyne Plante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la signature d'un contrat de travail pour établir les conditions de l'emploi d'éducatrice en service de garde ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale, Mme Sylvie Côté, a signé le contrat de travail de l'éducatrice en service de garde.

Adoptée.

18-10-233 10.2 REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON-RÉSIDENT – M. JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER

CONSIDÉRANT QU'une demande de remboursement pour des frais de non-résident a été déposée par M. Jean-François Bélanger pour l'inscription de son garçon au hockey mineur à Plessisville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy autorise le remboursement des frais de non-résident jusqu'à un maximum de 300 \$ pour l'utilisation de services de loisirs et de sports non offerts dans la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la demande de remboursement déposée par M. Jean-François Bélanger et de lui rembourser un montant de 300\$.

Adoptée.

18-10-234 10.4 EMPLOYÉ DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule candidature pour ce poste, soit celle de M. Michel Pilote ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de préposé à l'entretien de la patinoire ne seront pas réalisées dans le cadre de son emploi d'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail distinct sera signé avec M. Michel Pilote pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'EMBAUCHER M. Michel Pilote pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

11.1 DÉFIBRILLATEUR

La conseillère Guylaine Bédard demande si un suivi a été fait concernant un entretien à faire sur le défibrillateur du Chalet des loisirs. La directrice générale fera un suivi avec la coordonnatrice des loisirs.

11.2 TAXES COMPLÉMENTAIRES

La conseillère municipale Guylaine Bédard s'informe à savoir où est rendu le dossier des taxes complémentaires. Le maire l'informe que la MRC a procédé à l'embauche de personnel externe pour les aider à se mettre à jour dans ce dossier-là.

11.3 LETTRE DE REMERCIEMENT MME PATRICIA BLIER

La conseillère Guylaine Bédard mentionne que Mme Patricia Blier a reçu la lettre de remerciement après la publication de l'Écho de Villeroy qui mentionnait que la municipalité tenait à la remercier. Elle demande donc des explications afin de savoir pourquoi la lettre n'a pas été envoyée plus tôt.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Dix (10) questions ont été posées et elles ont tous été répondues.

18-10-235

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière